

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

**LE 7 FÉVRIER 2011**

***Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***, tenue le 7 février 2011, 19h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Louis Quevillon
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Serge Riendeau
Siège numéro 5 :	Richard Boyer
Siège numéro 6 :	Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinél.

Sont également présents :

Monsieur Pierre R. Charron, CA, MBA, directeur général et trésorier ;  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, greffière et directrice générale adjointe.

## ***MOMENT DE RÉFLEXION***

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinél.

## ***OUVERTURE DE LA SÉANCE***

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le Maire, Georges Dinél, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***
- 4. Période de questions :*** De 19h05 à 19h30.  
Environ 120 personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011***

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

6. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de janvier 2011

*27 923,31\$*

7. DÉPÔT par le directeur général et trésorier des rapports suivants :

➤ Journal des paiements pour le mois de décembre 2010 / 103 005,13\$

➤ Liste des comptes autorisés et payés en date du 3 février 2011

*Chèques (746 397,96\$) + Internet (118 160,20\$) = 864 558,16\$*

➤ Rapport budgétaire préliminaire en date du 3 février 2011

➤ Rapport mensuel du service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

*Valeur au cours du mois de janvier 2011 : 2 302 425\$*

*Valeur cumulative pour l'année 2011 : 2 302 425\$*

➤ Rapport mensuel du service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2010

*10 interventions*

*8 interventions (prévention)*

*6 interventions (entraide)*

➤ Registre mensuel comparatif du site des matériaux secs

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

- G.1** Adoption du règlement de tarification numéro 170-01-2011 afin notamment d'ajouter les tarifs de location de la salle de l'édifice Louis-Renaud

*Gestion de la location de la salle passant de la société de développement économique à la ville*

+

Centre de ski de fond la randonnée  
passe familiale : 2 adultes / 2 enfants et/ou étudiants  
(uniformisation de l'âge d'un enfant)

+

Camp de jour de la relâche

- G.2** Nomination d'un maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2011

*Monsieur le conseiller Richard Boyer*

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- G.3** Dossier « remembrement des terres » - Rétrocession du lot numéro 972-4 du cadastre officiel du canton de Chatham – preuve de paiement des taxes municipales à l'appui - autorisation et mandat de signatures

*Monsieur Hubert Schaefer – rue Kerpen  
Encaissement probable sur un autre matricule*

- G.4** Demande d'aide financière du club de patinage artistique pour la location d'heures de glace à l'aréna Gilles Lupien

*300\$*

- G.5** Radiation de taxes municipales – délai de prescription – Dossiers pour lesquels des recours ne sont plus possibles + dossiers arrérages de taxes pour les différentes associations de lacs

- G.6** Offre de services de la firme « Amyot Gélinas, comptables agréés » dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites (PRECO)* – Autorisation et octroi de mandat

*2 800\$, plus les taxes applicables*

### **RESSOURCES HUMAINES**

- G.7** Bonification du budget de l'initiative « *Emplois d'été Canada* »

- G.8** Entériner l'embauche de monsieur Serge Bronsard, à titre de journalier et/ou chauffeur, au service des travaux publics – remplacement d'un congé de maladie

- G.9** Entériner l'embauche de madame Valérie Pomerleau, à titre de journalier et/ou chauffeur, au service des travaux publics – remplacement d'un congé de maladie

- G.10** Autorisation de procéder à l'embaucher d'étudiants pour les divers services municipaux pour l'année 2011 et approbation d'une nouvelle grille salariale

*Salaire minimum au 1<sup>er</sup> mai 2011 à 9.65\$, majoration d'approximativement 1.5% pour chaque échelon. Majoration du salaire pour l'animateur responsable en fonction du salaire de 2008, augmentation de plus ou moins 1.5% par année.*

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- U.1** Adoption du règlement numéro \_\_\_\_-2011 constituant un nouveau comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant les règlements numéro 042-2002 et le règlement numéro 067-2003

*Notamment pour passer de 7 à 5 membres*

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- U.2** Adoption du règlement numéro 058-11-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de service lié à l'aménagement paysager sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone agricole « ag-168 » et d'y édicter des dispositions réglementaires

Requérant : monsieur Martin Guay pour et au nom de Bernard Paysagiste Inc.

Localisation : 173, route du Canton

Nature : Permettre l'usage de service lié à l'aménagement paysager sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone agricole « Ag-168 » et d'y édicter des dispositions réglementaires

- U.3** Adoption du règlement numéro 058-10-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone villégiature et touristique « Vt-139 » et d'y édicter des dispositions réglementaires

Requérant : monsieur Steve Molloy et madame Nancy Montminy

Localisation : 447, route du Nord

Nature : Permettre l'usage « atelier de soudure » sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone villégiature et touristique « Vt-139 » et d'y édicter des dispositions réglementaires

- U.4** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision des lots numéros 660-4 et 661-1 du cadastre officiel du canton de Chatham – Monsieur Claude Chartrand et madame Simone Bérard

Requérant : monsieur Claude Chartrand et madame Simone Bérard

Localisation : Lots projetés numéros 660-4 et 661-1 (rue Saint-Jean)

Montant des frais de parcs et terrains de jeux :67,60\$

- U.5** Demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre l'aliénation de la partie du lot numéro 230 et de la partie du lot numéro 231 du cadastre officiel du canton de Chatham / Situées sur la rue Fuller

Requérant : monsieur John Robert McCaig

Localisation : Parties des lots numéros 230 et 231 du cadastre officiel du canton de Chatham

Nature : Vente d'un lot acquis par déclaration de transmission

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- U.6** Demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de rectifier la décision rendue dans le dossier 115367 afin d'y lire « que soit autorisé une utilisation à d'autres fins que l'agriculture, pour fins de carrière et sablière et les activités industrielles afférentes (transformation primaire, le lavage et la ségrégation de la pierre et de sable) » sur les parties de lots numéros 474, 475 et 476 du cadastre officiel du canton de Chatham / Situés sur la route du Canton

Requérant : monsieur Jean Massarotto

Localisation : Lots numéros 474, 475 et 476 du cadastre officiel du canton de Chatham

Nature : Afin de rectifier la décision rendue dans le dossier 115367 afin d'y lire « que soit autorisé une utilisation à d'autres fins que l'agriculture, pour fins de carrière et sablière et les activités industrielles afférentes (transformation primaire, le lavage et la ségrégation de la pierre et de sable) »

- U.7** Demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre, à des fins de restauration forestière, la subdivision du lot numéro 461 et l'aliénation d'une partie du lot numéro 461 du cadastre du canton de Chatham sur une superficie de 140 500,00 mètres carrés situé sur le chemin de la deuxième concession

Requérant : Mironor

Localisation : Lot numéro 461 du cadastre officiel du canton de Chatham

Nature : Afin de permettre, à des fins de restauration forestière, la subdivision du lot numéro 461 et l'aliénation d'une partie du lot numéro 461 du cadastre du canton de Chatham sur une superficie de 140 500,00 mètres carrés situé sur le chemin de la deuxième concession

- U.8** Demande d'autorisation amendée auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) en lien avec la demande au dossier numéro 367775 afin de permettre la création et l'aliénation de dix (10) lots de ferme à usage agricole et pour l'établissement d'un chemin pour y accéder (à être municipalisé) sur la partie de lot numéro 808 du cadastre officiel du canton de Chatham, située sur la route du Nord.

Requérant : Monsieur Hilaire Binette

Localisation : Partie du lot numéro 808 du cadastre officiel du Canton de Chatham / route du Nord

Nature : Afin de permettre la création et l'aliénation de dix (10) lots de ferme à usage agricole et pour l'établissement d'un chemin pour y accéder (à être municipalisé) sur la partie de lot 808 du cadastre du canton de Chatham, située sur la route du Nord.

- U.9** Demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre le lotissement et l'aliénation à des fins résidentielles d'une partie du lot numéro 766 et d'une partie du lot numéro 688, du cadastre officiel du canton de Chatham

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

*Requérant : Monsieur Gerald Tomalty*

*Localisation : Partie du lot numéro 766 et partie du lot numéro 688 au cadastre officiel du canton de Chatham / Chemin de la Carrière*

*Nature : Afin de permettre le lotissement et l'aliénation à des fins résidentielles d'une partie du lot numéro 766 et d'une partie du lot numéro 688 du (7<sup>e</sup> Rang), du cadastre officiel du canton de Chatham*

## **TRAVAUX PUBLICS (équipements et infrastructures (hygiène du milieu))**

**T.P.1** Avis de motion pour adopter le règlement numéro \_\_\_-2011 concernant la circulation de véhicules hors route (VTT et motoneiges) sur divers chemins municipaux

*Notamment sur le chemin Dumoulin et la montée Jackson.*

**T.P.2** Acceptation des travaux effectués sur le réseau routier du territoire de la ville de Brownsburg-Chatham ainsi que des dépenses faites dans le cadre de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier 2010-2011

*Les rues Rose et Ouellette, 2<sup>ième</sup> concession, les montées Rochon et Clark ainsi que le chemin de la Carrière / Montant de 25 000\$*

**T.P.3** Renouvellement de mandat pour une période de 24 mois – Contrôle et protection des animaux sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham – Patrouille canine Alexandre Roy – Autorisation et mandat de signatures, le cas échéant

*Pour une période de deux (2) ans.*

**T.P.4** Prix demandés pour des analyses de laboratoires pour l'année 2011 pour l'eau potable, les eaux usées et les neiges usées – Autorisation et mandat

**T.P.5** Acceptation – Offre de services pour honoraires professionnels de la firme d'ingénieurs « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés* » pour la production d'un rapport préliminaire pour une réserve d'eau potable supplémentaire et ainsi édicter les caractéristiques

**8.** *Correspondance*

**9.** *Dossiers des membres du Conseil municipal*

**9.1** Demande d'aide financière de la *Maison des Jeunes*

*Montant de 3 985\$*

**10.** *Varia (administration)*

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

11. 2<sup>ième</sup> période de questions

12. Levée de la séance

### **10-02-021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des items à l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

VARIA :

10.1 Dossier « *Expropriation* » - Mandat de délégation au Maire et au directeur général au Tribunal administratif du Québec (TAQ) dans le but d'obtenir un règlement hors cour dans ledit dossier – Sujet à ratification ultérieure par la Conseil municipal

10.2 Dossier « *Centre de ski de fond La Randonnée* » - Embauche de monsieur Jacques Labrosse pour assurer le traçage et l'entretien des pistes, et ce jusqu'à la fin de la saison 2010-2011

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

### ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

*De 19h05 à 19h30 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.*

### **10-02-022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2010**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2010 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

10-02-023

### **ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES A PAYER PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 2010 ET LE MOIS DE JANVIER 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur Pierre R. Charron ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour l'année 2010 et le mois de janvier 2011 au montant total de 95 266,02\$ (67 333,71\$ + 27 932,31\$).

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

### **DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRALE ET TRÉSORIER, MONSIEUR PIERRE R. CHARRON DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

➤ Journal des paiements pour le mois de décembre 2010 /  
103 05,13\$

➤ Liste des comptes autorisés et payés en date du 3  
février 2011

*Chèques (746 397,96\$) + Internet (118 160,20\$) = 864 558,16\$*

➤ Rapport budgétaire préliminaire en date du 3 février  
2011

➤ Rapport mensuel du service de l'urbanisme, incluant  
les demandes de lotissement et les demandes de  
certificats d'autorisation en cours

*Valeur au cours du mois de janvier 2011 : 2 302 425\$*

*Valeur cumulative pour l'année 2011 : 2 302 425\$*

➤ Rapport mensuel du service de sécurité incendie pour  
le mois de décembre 2010

*10 interventions*

*8 interventions (prévention)*

*6 interventions (entraide)*



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- Registre mensuel comparatif du site des matériaux secs

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

10-02-024

#### **ADOPTION DU REGLEMENT DE TARIFICATION NUMERO 170-01-2011 AFIN NOTAMMENT D'AJOUTER LES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE L'EDIFICE LOUIS-RENAUD**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de tarification numéro 170-2010 afin notamment d'y ajouter les tarifs de location de la salle communautaire de l'Édifice Louis-Renaud ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Louis Quevillon lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 10 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Diné, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Ricard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le règlement de tarification numéro 170-01-2011 amendant le règlement numéro 170-2010 afin notamment d'ajouter les tarifs de location de la salle de l'édifice Louis-Renaud.

QUE le règlement de tarification numéro 170-01-2011 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**10-02-025      NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLEANT POUR LES  
MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2011**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit désigner, tous les quatre (4) mois, un conseiller comme maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis que la personne qui occupe le poste de maire suppléant doit être très disponible, participer aux différents comités de travail de façon à être au courant des dossiers en cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne monsieur le conseiller Richard Boyer, à titre de maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2011.

Adoptée à l'unanimité

**10-02-026      DOSSIER « REMEMBREMENT DES TERRES » -  
RETROCESSION DU LOT NUMERO 972-4 DU  
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM –  
PREUVE DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES  
A L'APPUI - AUTORISATION ET MANDAT DE  
SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande effectuée par monsieur Rainer Wilhelm, pour et au nom de monsieur Stefan Schaefer, à l'effet de récupérer son terrain, soit le lot numéro 972-4 du cadastre officiel du canton de Chatham, lequel faisait partie du jugement rendu en faveur de la Ville, suite au non paiement des taxes municipales pour une période de trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Schaefer a fourni à la Ville la preuve des transferts internationaux à titre de paiement de ses taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE selon les recherches effectuées, lesdits transferts internationaux ont du être imputés sur un autre matricule ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de procéder au transfert de propriété du lot numéro 972-4 du cadastre officiel du canton de Chatham à monsieur Stefan Schaefer, et ce, dans les plus brefs délais ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la greffière et directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, ainsi que de ses recommandations ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le transfert de propriété du lot numéro 972-4 du cadastre officie du canton de Chatham au nom de monsieur Stefan Schaefer, et ce, dans les plus brefs délais, étant donné les considérations ci-dessus.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la firme « *Hénault, Sabourin & Associés* » pour procéder à la rédaction et à la publication de l'acte notarié nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Diné, et la greffière et directrice générale adjointe, Me Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

QUE tous les frais seront assumés par la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le trésorier, monsieur Pierre C. Charron, à payer les frais et honoraires professionnels après avoir vérifié auprès du fonctionnaire responsable du dossier, que le mandat a été effectué conformément aux instructions données.

Adoptée à l'unanimité

10-02-027

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE POUR LA LOCATION D'HEURES DE GLACE A L'ARENA GILLES LUPIEN**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière du Club de patinage artistique pour la location d'heures de glace à l'aréna Gilles Lupien ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la greffière et directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une aide financière, au montant de 300\$ (30\$ X 10 participants), au Club de Patinage artistique pour les aider à louer des heures de glace à l'aréna Gilles Lupien.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

10-02-028

**RADIATION DE TAXES MUNICIPALES – DELAI DE  
PRESCRIPTION – DOSSIERS POUR LESQUELS DES  
RECOURS NE SONT PLUS POSSIBLES + DOSSIERS  
ARRERAGES DE TAXES POUR LES DIFFERENTES  
ASSOCIATIONS DE LACS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des taxes à radier pour des montants reliés aux frais perçus pour et au nom des associations de lacs, lesquels n'ont pas encore été payés par certains propriétaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la radiation des montants de taxes prélevés sur les matricules suivants, à savoir :

MATRICULE	ADRESSE	CAPITAL	INTÉRÊTS	À RADIER
3661-69-6055	rue des Tournesols	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3761-28-2902	3 rue des Tournesols	23.34 \$	2.57 \$	25.91 \$
3761-28-7320	chemin Sinclair	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3761-38-3788	366 chemin Sinclair	40.88 \$	5.56 \$	46.44 \$
3761-39-1214	370 chemin Sinclair	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3761-47-2997	rue de Lucerne	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3761-47-3804	rue du Domaine	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-11-9756	rue Patry	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-14-9444	rue du Chevreuil	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-20-8450	rue Patry	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-21-2315	14 rue Patry	86.12 \$	3.37 \$	89.49 \$
3762-24-0097	rue du Chevreuil	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-24-3143	rue du Chevreuil	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-24-3894	rue du Progres	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-24-6939	rue du Chevreuil	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-24-7691	rue du Progres	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-30-1835	chemin Sinclair	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-30-4070	rue Patry	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-31-1770	chemin Sinclair	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-41-2608	6 rue du Lac Carillon	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-46-8460	rue du Lac Carillon	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-47-8302	rue du Lac Carillon	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-50-3088	rue du Cap	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-51-1916	rue du Cap	20.00 \$	2.20 \$	22.20 \$
3762-66-2842	113 rue du Lac Carillon	60.37 \$	4.32 \$	64.69 \$
		630.71 \$	62.02 \$	692.73 \$

et

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

MATRICULE	ADRESSE	CAPITAL	INTÉRÊTS	À RADIER
2764-45-9830	23 rue des Mesanges	60.00 \$	6.60 \$	66.60 \$
2764-55-0792	19 rue des Mesanges	128.46 \$	9.18 \$	137.64 \$
2764-76-5372	56 chemin des Indiens	60.00 \$	6.60 \$	66.60 \$
2764-83-9246	9 chemin Lobel	60.00 \$	6.60 \$	66.60 \$
2764-87-2175	49 chemin des Indiens	60.00 \$	6.60 \$	66.60 \$
2764-94-7134	80 chemin du Lac	60.00 \$	6.60 \$	66.60 \$
2765-80-5537	22 chemin des Indiens	60.00 \$	6.60 \$	66.60 \$
2765-82-5893	53 chemin Edina	60.00 \$	6.60 \$	66.60 \$
2765-93-9175	37 chemin Edina	60.00 \$	6.60 \$	66.60 \$
		608.46 \$	61.98 \$	670.44 \$

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le directeur général et trésorier, monsieur Pierre R. Charron, à procéder à la radiation desdits montants reliés aux frais perçus pour et au nom des associations de lacs, lesquels n'ont pas encore été payés par certains propriétaires.

Adoptée à l'unanimité

**10-02-029**

**OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME « AMYOT GELINAS, COMPTABLES AGREES » DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES (PRECO) – AUTORISATION ET OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE, suite aux travaux effectués sur la rue Saint-Joseph dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites* (PRECO), il y a lieu, à la demande du *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (MAMROT), de procéder à une vérification dudit Programme ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'offre de services de la firme « *Amyot, Gélinas, comptables agréés* » pour faire une vérification dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites* (PRECO), travaux effectués sur la rue Saint-Joseph ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la firme de comptables agréés « *Amyot Gélinas* » pour faire la vérification du *Programme de renouvellement des conduites* (PRECO), suite aux travaux effectués sur la rue Saint-Joseph.

QUE les honoraires professionnels prévus pour effectuer ladite vérification est de 2 800\$, plus les taxes applicables.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le trésorier, monsieur Pierre R. Charron, à payer lesdits honoraires professionnels, après s'être assuré que la vérification a été effectuée conformément au mandat donné.

Adoptée à l'unanimité

### **RESSOURCES HUMAINES**

10-02-030

#### **BONIFICATION DU BUDGET DE L'INITIATIVE « EMPLOIS D'ETE CANADA »**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'appui au programme de bonification du budget de l'initiative « *Emplois d'été Canada* » ;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire horaire minimum et du coût de la vie ;

CONSIDÉRANT les besoins croissants des organismes publics ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les jeunes d'acquérir des expériences de travail significatives ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la greffière et directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie les démarches entreprises par le député fédéral d'Argenteuil – Papineau – Mirabel, monsieur Mario Laframboise, et demande à ce que l'enveloppe budgétaire de l'initiative « *Emplois été Canada* » soit indexée au coût de la vie et au niveau du salaire minimum, en prenant 2006 comme année de référence et qu'une enveloppe budgétaire de plus de 120 millions de dollars par année soit octroyée à cette initiative dans le prochain budget fédéral.

QU'un mandat de signatures soit donné en ce sens à la greffière et directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire et GMA.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-02-031

**ENTERINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR SERGE BRONSARD, A TITRE DE JOURNALIER ET/OU CHAUFFEUR, AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – REMPLACEMENT D'UN CONGE DE MALADIE**

CONSIDÉRANT QU'un employé du Service des travaux publics est en congé de maladie depuis plusieurs mois et qu'aucun retour n'est prévu prochainement ;

CONSIDÉRANT la période hivernale et les besoins pressants d'effectifs au Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner l'embauche de monsieur Serge Bronsard, à titre de journalier, chauffeur-opérateur pour le Service des travaux publics, pour un remplacement de congé de maladie ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Barbara Guy, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche temporaire de monsieur Serge Bronsard, à titre de journalier et/ou chauffeur en remplacement de l'employé numéro 302-000-317 au taux horaire de 15,82\$ ou 16,48\$, selon le poste occupé, le tout conformément à la convention collective présentement en vigueur concernant les embauches temporaires.

Adoptée à l'unanimité

10-02-032

**ENTERINER L'EMBAUCHE DE MADAME VALERIE POMERLEAU, A TITRE DE JOURNALIER ET/OU CHAUFFEUR, AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – REMPLACEMENT D'UN CONGE DE MALADIE**

CONSIDÉRANT QU'un employé du Service des travaux publics est en congé de maladie depuis plusieurs mois et qu'aucun retour n'est prévu prochainement ;

CONSIDÉRANT la période hivernale et les besoins pressants d'effectifs au Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner l'embauche de madame Valérie Pomerleau, à titre de journalier, chauffeur-opérateur pour le Service des travaux publics, pour un remplacement de congé de maladie ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Barbara Guy, ainsi que de ses recommandations ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche temporaire de madame Valérie Pomerleau, à titre de journalier et/ou chauffeur en remplacement de l'employé numéro 302-000-426 au taux horaire de 15,82\$ ou 16,48\$, selon le poste occupé, le tout conformément à la convention collective présentement en vigueur concernant les embauches temporaires.

Adoptée à l'unanimité

10-02-033

### **AUTORISATION DE PROCEDER A L'EMBAUCHER D'ETUDIANTS POUR LES DIVERS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2011 ET APPROBATION D'UNE NOUVELLE GRILLE SALARIALE**

CONSIDÉRANT QU'un projet de camp de jour, pour les jeunes âgés de 5 à 12 ans, a été accepté pour la semaine de relâche qui aura lieu du 28 février au 4 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher des étudiants pour cette période afin de combler des postes au camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations soumises par le Service des ressources humaines, incluant une bonification du taux horaire pour les étudiants pour l'année 2011 qui tient compte de l'augmentation du salaire minimum au 1<sup>er</sup> mai 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général, monsieur Pierre R. Charron, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche d'étudiants pour le camp de jour de la semaine de relâche 2011 pour les postes suivants, à savoir :

Un responsable de l'animation et un (1) animateur par groupe de 15 enfants.

Aux taux horaires suivants, à savoir :

9,65\$ / heure à l'embauche ;  
10,05\$ / heure ceux qui en sont à leur 2<sup>e</sup> année à la Ville ; et  
10,58\$ / heure pour ceux qui en sont à leur 3<sup>e</sup> année et plus à la Ville.

Le salaire pour la ou le responsable de l'animation est de 12,85\$.



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Les candidatures reçues serviront également à la banque de candidats potentiels (embauche d'étudiants pour la saison estivale), et ce, aux salaires indiqués plus haut.

Ces taux horaires seront en vigueur jusqu'au 30 avril 2011 et pourront être révisés si une nouvelle modification gouvernementale était attribuée au salaire minimum.

Adaptée à l'unanimité

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

10-02-034

#### **ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 173-2011 CONSTITUANT UN NOUVEAU COMITE CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ET ABROGEANT LES REGLEMENTS NUMERO 042-2002 ET LE REGLEMENT NUMERO 067-2003**

CNSIDÉRANT QUE l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) permet au conseil municipal d'adopter un règlement pour constituer un comité consultatif d'urbanisme et attribuer à ce comité des pouvoirs d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction ;

CONSIDÉRANT Qu'il est opportun que le conseil adopte un règlement à cet effet ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller André McNicoll demande la lecture du règlement (lequel n'a pas déclaré avoir lu ledit règlement) ;

CONSIDÉRANT la lecture dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le règlement numéro 173-2011 constituant un nouveau comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant les règlements numéro 042-2002 et le règlement numéro 067-2003.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le règlement de tarification numéro 173-2011 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Monsieur le conseiller André McNicoll demande le vote.

Pour :           Louis Quevillon  
                  Serge Riendeau  
                  Richard Boyer  
                  Jean-Claude Lalonde

Contre :         André McNicoll  
                  Paule Blain Clotteau

Adoptée à la majorité

10-02-035

**ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 058-11-2010  
AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 058-2003  
CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE  
DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES  
PLANS, TEL QUE DEJA AMENDE, AFIN DE  
PERMETTRE L'USAGE DE SERVICE LIE A  
L'AMENAGEMENT PAYSAGER SOUS COMMERCE  
ARTERIEL LOURD (C5) DANS LA ZONE AGRICOLE  
« AG-168 » ET D'Y EDICTER DES DISPOSITIONS  
REGLEMENTAIRES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Louis Quevillon lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a également été adopté lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 10 janvier 2011, à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 10 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage de service lié à l'aménagement paysager qui s'inscrit sous la classe « C5 - commerce artériel lourd » ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité de service d'aménagement paysager est un usage extensif de l'activité de pépinière déjà pratiquée et autorisée sur ces espaces ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage souhaité est complémentaire aux activités pratiquées en zone agricole ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Diné, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le règlement numéro 058-11-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage de service lié à l'aménagement paysager sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone agricole « ag-168 » et d'y édicter des dispositions réglementaires.

QUE le règlement numéro 058-11-2010 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

10-02-036

**ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 058-10-2010  
AMENDANT LE REGLEMENT NUMERO 058-2003  
CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE  
DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES  
PLANS, TEL QUE DEJA AMENDE, AFIN DE  
PERMETTRE L'USAGE «ATELIER DE SOUDURE»  
SOUS COMMERCE ARTERIEL LOURD (C5) DANS LA  
ZONE VILLEGIATURE ET TOURISTIQUE « VT-139 »  
ET D'Y EDICTER DES DISPOSITIONS  
REGLEMENTAIRES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a également été adopté lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 6 décembre 2010, à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 10 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'une démarche d'amendement est initiée afin de permettre l'usage de «atelier de soudure» qui s'inscrit sous la classe « C5 - commerce artériel lourd » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Diné, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le règlement numéro 058-10-2010 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage «atelier de soudure» sous commerce artériel lourd (c5) dans la zone villégiature et touristique « Vt-139 » et d'y édicter des dispositions réglementaires.

QUE le règlement numéro 058-10-2010 fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

10-02-037

### **CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DES LOTS NUMEROS 660-4 ET 661-1 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM – MONSIEUR CLAUDE CHARTRAND ET MADAME SIMONE BERARD**

CONSIDÉRANT QUE madame Simone Bérard et monsieur Claude Chartrand ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision des lots numéros 660-4 et 661-1 du cadastre officiel du canton de Chatham à même une partie du lot numéro 660-3 et une partie du lot numéro 661 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 7678, minute 1978, en date du 19 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts composant un lot résidentiel; cet emplacement est déjà construit ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale sert à détacher le lot de la résidence à celui de l'exploitation agricole situé en zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle propriété aura une superficie de 5 819,50 mètres carrés selon les dispositions prescrites par la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) à sa décision numéro 365380, rendue le 23 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie, en argent, pour cette cession, laquelle est basée sur l'évaluation foncière, et représente la somme de 67,60\$.

Adoptée à l'unanimité

10-02-038

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRES DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE L'ALIENATION DE LA PARTIE DU LOT NUMERO 230 ET DE LA PARTIE DU LOT NUMERO 231 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM / SITUEES SUR LA RUE FULLER**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le propriétaire, monsieur John Robert McCaig, afin de permettre l'aliénation de la partie du lot numéro 230 et de la partie du lot numéro 231 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE les lots sont situés dans la zone agricole « Ag-185 » ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE le futur acheteur, monsieur Raymond Jetté, pour la Ferme Jytann, loue cette terre depuis plusieurs années pour une exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, monsieur John Robert McCaig, est devenu propriétaire suite à la déclaration de transmission, minute numéro 23 695, en date du 6 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE la vente de ces lots n'aura aucun effet contraignant sur les activités agricoles exercés ;

CONSIDÉRANT QUE le futur acheteur souhaite poursuivre l'exploitation agricole qu'il effectue déjà ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au *Comité consultatif agricole* (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre l'aliénation de la partie du lot numéro 230 et de la partie du lot numéro 231 du cadastre officiel du canton de Chatham, situées sur la rue Fuller.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-02-039

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRES DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC (CPTAQ) AFIN DE RECTIFIER LA DECISION RENDUE DANS LE DOSSIER 115367 AFIN D'Y LIRE « QUE SOIT AUTORISE UNE UTILISATION A D'AUTRES FINS QUE L'AGRICULTURE, POUR FINS DE CARRIERE ET SABLIERE ET LES ACTIVITES INDUSTRIELLES AFFERENTES (TRANSFORMATION PRIMAIRE, LE LAVAGE ET LA SEGREGATION DE LA PIERRE ET DE SABLE) » SUR LES PARTIES DE LOTS NUMEROS 474, 475 ET 476 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM / SITUES SUR LA ROUTE DU CANTON**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le propriétaire afin de faire rectifier la décision rendue au dossier 115367, et ce, pour y lire «que soit autorisé une utilisation à d'autres fins que l'agriculture, pour fins de carrière et sablière et les activités industrielles afférentes (transformation primaire, le lavage et la ségrégation de la pierre et de sable) » ;

CONSIDÉRANT QUE les lots sont situés dans la zone agricole « Ag-170 » ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la demande originale, datant du 12 octobre 1981, d'une rectification datant du 20 octobre 1987 et d'une seconde rectification, datant du 23 avril 1990, les termes gravière-sablière ont été utilisés et ceux-ci englobaient le terme carrière à ces moments-là, au niveau de la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le terme carrière était englobé implicitement dans le terme « gravière-sablière » et que celui-ci n'a pas été précisé comme tel mais l'usage y était bien autorisé ;

CONSIDÉRANT QU'il y avait exploitation d'une carrière antérieurement au 9 novembre 1978, date d'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE cette rectification a été reconnue par la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), le 30 novembre 2009, lors de la même demande faite par le propriétaire voisin ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au *Comité consultatif agricole* (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE, selon les dispositions de l'article 18.5 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Commission peut rectifier sa décision si celle-ci est entachée d'erreur d'écriture ou de forme ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de rectifier la décision rendue au dossier 115367, et ce, pour y lire « que soit autorisé une utilisation à d'autres fins que l'agriculture, pour fins de carrière et sablière et les activités industrielles afférentes (transformation primaire, le lavage et la ségrégation de la pierre et de sable) » sur les parties de lots numéros 474, 475 et 476 du cadastre officiel du canton de Chatham, situées sur la route du Canton.

Adoptée à l'unanimité

10-02-040

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRES DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE, A DES FINS DE RESTAURATION FORESTIERE, LA SUBDIVISION DU LOT NUMERO 461 ET L'ALIENATION D'UNE PARTIE DU LOT NUMERO 461 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM SUR UNE SUPERFICIE DE 140 500,00 METRES CARRES SITUE SUR LE CHEMIN DE LA DEUXIEME CONCESSION**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le mandataire, la firme « *Solinov* », afin de permettre la subdivision du lot numéro 461 et l'aliénation d'une partie du lot numéro 461 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE les lots sont situés dans la zone agricole « Ag-178 » ;



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE le site est constitué en majorité par une ancienne sablière désaffectée dont l'exploitation a cessé mais qu'aucun travaux de restauration n'ont été faits depuis ;

CONSIDÉRANT QUE le futur acheteur, en l'occurrence « *142975 Canada Ltée* (Mironor) », souhaite restaurer l'espace à des fins forestières ;

CONSIDÉRANT QUE le futur acheteur souhaite y planter des espèces forestières à croissance rapide ;

CONSIDÉRANT QU'une fois restauré, l'espace servira de bande tampon boisée à l'usage commercial voisin, contribuant au maintien à long terme de bonne relation de voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le futur acheteur devra se soumettre aux exigences prescrites par le *ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs* (MDDEP) relativement à la restauration de l'ancien site d'extraction de sable ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au *Comité consultatif agricole* (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre, à des fins de restauration forestière, la subdivision du lot numéro 461 et l'aliénation d'une partie du lot numéro 461 du cadastre officiel du canton de Chatham, sur une superficie de 140 500,00 mètres carrés, situées sur le chemin de la deuxième Concession.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-02-041

**DEMANDE D'AUTORISATION AMENDEE AUPRES DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC (CPTAQ) EN LIEN AVEC LA DEMANDE AU DOSSIER NUMERO 367775 AFIN DE PERMETTRE LA CREATION ET L'ALIENATION DE DIX (10) LOTS DE FERMETTE A USAGE AGRICOLE ET POUR L'ETABLISSEMENT D'UN CHEMIN POUR Y ACCEDER (A ETRE MUNICIPALISE) SUR LA PARTIE DE LOT NUMERO 808 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM, SITUEE SUR LA ROUTE DU NORD**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation amendée du dossier numéro 367775 afin de permettre la création et l'aliénation de dix (10) lots de fermette à usage agricole ainsi que pour l'établissement d'un chemin pour y accéder (à être municipalisé) sur la partie du lot numéro 808 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE les lots sont situés dans la zone agricole « Ag-134 » ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande amendée souhaite englober les demandes sises au dossier numéro 363800 afin d'en faire un projet d'ensemble ;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot numéro 808 est caractérisée par une topographie et un affleurement rocheux rendant le sol non cultivable ;

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs des fermettes devront s'engager à mener une activité agricole sur le territoire visé ;

CONSIDÉRANT QUE cet amendement vient préciser que ce projet souhaite donner un second souffle à la terre agricole ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à transformer le chemin agricole existant en chemin verbalisé et municipalisé ;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin permettra l'accès aux dix (10) fermettes à usage agricole et au terrain en zone de villégiature enclavé situé au nord ;

CONSIDÉRANT QUE le projet amendé a pour objet de mettre en valeur un territoire agricole qui demeure inutilisable depuis longtemps ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au *Comité consultatif agricole* (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE, malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation amendée auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) en lien avec la demande au dossier numéro 367775 afin de permettre la création et l'aliénation de dix (10) lots de ferme à usage agricole et pour l'établissement d'un chemin pour y accéder (à être municipalisé) sur la partie de lot numéro 808 du cadastre officiel du canton de Chatham, située sur la route du Nord.

Adoptée à l'unanimité

10-02-042

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRES DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE LE LOTISSEMENT ET L'ALIENATION A DES FINS RESIDENTIELLES D'UNE PARTIE DU LOT NUMERO 766 ET D'UNE PARTIE DU LOT NUMERO 688, DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le propriétaire, monsieur Gerald Tomalty, afin de permettre le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot numéro 766 et d'une partie du lot numéro 688 ainsi que l'utilisation à des fins autres qu'agricole, soit pour l'usage résidentiel, au cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation vise à modifier la décision numéro 76045-218558 de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), en date du 24 novembre 1994, déjà rendue dans le dossier visant la subdivision d'un (1) lot résidentiel et d'un (1) lot agricole,;

CONSIDÉRANT QUE la présente requête vise à rectifier le plan de subdivision ainsi déposé au soutien de la précédente autorisation pour ainsi permettre de subdiviser deux (2) lots résidentiels ayant un découpage physique et des superficies différentes de la précédente autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE le motif de la présente demande de monsieur Tomalty est qu'il envisage de vendre sa propriété car il souhaite déménager à proximité de sa famille ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire priorisera les acheteurs qui voudront conserver la vocation agricole du lot ;

CONSIDÉRANT QUE la vente de ces lots n'aura aucun effet contraignant sur les activités agricoles exercées ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au *Comité consultatif agricole* (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service de l'urbanisme, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin de permettre le lotissement et l'aliénation à des fins résidentielles d'une partie du lot numéro 766 et d'une partie du lot numéro 688 du cadastre officiel du canton de Chatham.

Adoptée à l'unanimité

### **TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)**

**MOTION**      **AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO \_\_\_-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTE (VTT) SUR DIVERS CHEMINS MUNICIPAUX**

**MOTION**      **AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULE BLAIN CLOTTEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, ELLE ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO \_\_\_-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTE (MOTONEIGES) SUR DIVERS CHEMINS MUNICIPAUX**

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-02-043

**ACCEPTATION DES TRAVAUX EFFECTUES SUR LE RESEAU ROUTIER DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM AINSI QUE DES DEPENSES FAITES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION ACCORDEE POUR L'AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER 2010-2011**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une correspondance du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) l'informant qu'une subvention, au montant de 25 000\$, lui avait été octroyée, dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* pour l'année 2010-2011 ;

CONSIDÉRANT le détail des différents travaux effectués dans le cadre du programme de subvention ;

Emplacement	Type et montant des travaux
rue Rose	Revêtement de la chaussée – 73 95\$
Deuxième Concession	Reprofilage des fossés – 5 375\$
montée Rochon	Installation d'un ponceau de rue – 6 593\$
montée Clark	Reprofilage des fossés – 2 158\$
chemin de la Carrière	Reprofilage des fossés – 13 681\$
rue Ouellette	Reprofilage de la route et réaménagement des infrastructures – 10 231\$
Total	45 433\$

CONSIDÉRANT QUE les montants des travaux présentés sont exempts des taxes provinciale et fédérale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Barbara Guy, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal approuve les travaux effectués selon les détails ci-haut présentés afin d'obtenir la subvention accordée par le *ministère des Transports du Québec* (MTQ) au montant de 25 000,00\$; et ce, conformément aux conditions stipulées au *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée à l'unanimité

10-02-044

### **RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR UNE PERIODE DE 24 MOIS – CONTROLE ET PROTECTION DES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM – PATROUILLE CANINE ALEXANDRE ROY – AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ECHEANT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-12-453, faisant suite à l'appel d'offres public concernant le contrôle et la protection des animaux sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT la fin du contrat existant, en date du 31 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT la possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de vingt-quatre (24) mois ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à vérifications, les services rendus au courant de l'année 2010 ont été satisfaisants ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, chef de division, entretien et approvisionnement, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le renouvellement du mandat concernant le contrôle et la protection des animaux sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham auprès de la « *Patrouille Canine Alexandre Roy* » pour une période additionnelle de vingt-quatre (24) mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012, et ce, aux mêmes conditions qui existent actuellement.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la greffière et directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-02-045

### **PRIX DEMANDES POUR DES ANALYSES DE LABORATOIRES POUR L'ANNEE 2011 POUR L'EAU POTABLE, LES EAUX USEES ET LES NEIGES USEES – AUTORISATION ET MANDAT**

CONSIDÉRANT QU'il est requis mensuellement d'effectuer l'analyse en laboratoire de l'eau potable, des eaux usées et des neiges usées ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a obtenu, conformément à la politique de gestion contractuelle, des prix auprès de trois (3) fournisseurs qui œuvrent dans ce champ de compétence ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires ont tous soumis les prix pour une base annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des résultats suivants, à savoir :

- ❖ *Géostar / Notreau* : 5 756\$ plus taxes / année 2011
- ❖ *Bio-Service* : 4 837\$ plus taxes / année 2011
- ❖ *SM* : 5 127\$ plus taxes / année 2011

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis incluent la livraison, sauf dans le cas du fournisseur qui est sur notre territoire puisque les déplacements ne sont pas d'ordre considérable ;

CONSIDÉRANT QUE le choix du soumissionnaire doit répondre autant à des besoins qualitatifs que budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Barbara Guy, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte le prix de l'entreprise « *Bio-Services* », au montant annuel de 4 837\$, plus les taxes applicables, et ce, à partir du mois de février 2011, pour des services laboratoires d'analyse de l'eau potable, les eaux usées et les neiges usées pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

10-02-046

### **ACCEPTATION – OFFRE DE SERVICES POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LA FIRME D'INGENIEURS « LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIES » POUR LA PRODUCTION D'UN RAPPORT PRELIMINAIRE POUR UNE RESERVE D'EAU POTABLE SUPPLEMENTAIRE ET AINSI EDICTER LES CARACTERISTIQUES**

CONSIDÉRANT le mandat donné à « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés* » pour le balancement de réseau du système d'eau potable, aux termes de la résolution numéro 10-03-098, qui avait pour but de connaître la capacité du système en place pour l'alimentation de nouvelles résidences ;

CONSIDÉRANT QUE, selon ledit mandat, il s'avère qu'il y a lieu d'augmenter la réserve d'eau potable afin d'être en mesure de desservir les résidences actuelles ainsi que les futures à venir ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services d'honoraires professionnels, présentée par « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés* », est d'un montant de 15 000,00\$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de mandater ladite firme selon une entente de gré à gré ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice du Service des travaux publics, madame Barbara Guy, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat auprès de la firme d'ingénieurs « *Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés* », au montant de 15 000,00\$ plus les taxes applicables, et ce, afin de compléter l'étude afin de déterminer les caractéristiques d'un réservoir d'eau potable supplémentaire, à savoir :

- Localiser le lieu d'implantation de ce réservoir, incluant le plan d'arpentage;
- Déterminer les équipements requis (pompes, chloration, manomètre, vannes, débitmètre et équipements de transmission des données;
- Préparer un schéma d'aménagement du réservoir;
- Plan d'élévation;
- Soumission pour avis de motion.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE :** Lecture de la liste de correspondance.



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**10-02-047      DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE LA MAISON  
DES JEUNES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière de la Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les jeunes de 12 à 17 ans de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes du territoire participent aux activités organisées par la Maison des Jeunes et se retrouvent à cet endroit afin d'échanger et de rencontrer des jeunes qui partagent les mêmes intérêts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de verser une aide financière à la *Maison des Jeunes de Brownsburg-Chatham*, au montant de 3 985\$.

Monsieur André McNicoll se retire car il déclare avoir un conflit d'intérêt, sa femme siégeant sur le Conseil d'administration de la *Maison des Jeunes*.

Pour :            Louis Quevillon  
                     Serge Riendeau  
                     Richard Boyer  
                     Jean-Claude Lalonde

Contre :         Paule Blain Clotteau

Adoptée à la majorité

**VARIA (administration)**

**10-02-048      DOSSIER « EXPROPRIATION » - MANDAT DE  
DELEGATION AU MAIRE ET AU DIRECTEUR  
GENERAL AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU  
QUEBEC (TAQ) DANS LE BUT D'OBTENIR UN  
REGLEMENT HORS COUR DANS LEDIT DOSSIER –  
SUJET A RATIFICATION ULTERIEURE PAR LA  
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE, dans le dossier d'expropriation, il y aura conférence préparatoire ou de règlement hors cour, le 8 février prochain ;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de mandater le Maire, monsieur Georges Dinel, ainsi que le directeur général, monsieur Pierre R. Charron, pour être présents à la tenue de cette conférence préparation ou de règlement hors cour, le 8 février prochain, à Montréal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le Maire, monsieur Georges Dinel, ainsi que le directeur général, monsieur Pierre R. Charron, pour être présents à la tenue de cette conférence préparation ou de règlement hors cour, le cas échéant, le 8 février prochain, à Montréal, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QU'advenant un règlement hors cour, l'entente devra être soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

10-02-049

### **DOSSIER « CENTRE DE SKI DE FOND LA RANDONNÉE » - EMBAUCHE DE MONSIEUR JACQUES LABROSSE POUR ASSURER LE TRAÇAGE ET L'ENTRETIEN DES PISTES, ET CE, POUR UNE PÉRIODE DE CINQ (5) SEMAINES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne afin d'assurer le traçage et l'entretien des pistes au Centre de ski de fond « *La Randonnée* », et ce, pour une période de cinq (5) semaines ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la direction générale à prendre les mesures nécessaires auprès du Syndicat afin de rendre possible l'embauche temporaire d'une personne pour assurer le traçage et l'entretien des pistes au Centre de ski de fond « *La Randonnée* », et ce, pour une période de cinq (5) semaines.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise ensuite l'embauche temporaire de monsieur Jacques Labrosse pour assurer le traçage et l'entretien des pistes, et ce, pour une période de cinq (5) semaines, moyennant la somme maximale de 2 000\$.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

***2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS***

*De 20h05 à 21h45 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.*

**10-02-050 LEVEE DE LA SEANCE ORDINAIRE**

À 21h45, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Georges Dinel,  
Maire

---

M<sup>e</sup> Marie-Josée Larocque, notaire  
Greffière et directrice générale  
adjointe

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

André McNicoll : Ferme Charlebois  
Préjudice au voisinage

CCA a appuyé CCU. La demande a donc été rejetée.

Maire : Mal informé du dossier.  
Ferme devenait un bien protégé.

Services d'eau et d'égout : Peuvent construire en vertu de la  
*Loi 105.*